

## **CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE**

Clauses et conditions auxquelles sera adjugé à l'Audience du Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON, au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri, sur SAISIE IMMOBILIERE, au plus offrant et dernier enchérisseur :

Dans un ensemble immobilier en copropriété, situé à LA VALETTE DU VAR, dénommé « LES PATIOS DE LA BAUME » sis Avenue Sainte Cécile, Quartier de la Baume, Cadastré sur ladite Commune Section BI N° 379 pour une contenance de 1 ha 51 a 80 ca les lots de copropriété :

N° 575 formant **UN APPARTEMENT** d'une superficie de 45,81 m2 avec Terrasse de 10,30 m2 de type F2 situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment F

N° 289 soit **UN GARAGE** en sous-sol

N° 290 soit **UN GARAGE** en sous-sol

N° 340 soit **UNE CAVE** en sous-sol

## **MISE A PRIX**

**SOIXANTE DIX MILLE EUROS..... 70 000,00 €**

## QUALITES DES PARTIES

La présente vente est poursuivie à la requête de :

**LE CREDIT FONCIER DE FRANCE**, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 331 400 718 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le N° 542 029 848, dont le siège social est sis 19, rue des Capucines à 75001 – PARIS pris en la personne de son représentant légal demeurant et domicilié de droit audit siège.

CREANCIER

Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON – Associé de Maître Laurent CHOUNETTE & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET- au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 - TOULON – Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier

A l'encontre de :

**Monsieur David Aubin Joël BAUER** né à APT le 07 Mai 1984, Célibataire, Employé de Mairie, demeurant et domicilié, Résidence Les Patios de la Baume, Bât le Capella, Avenue Sainte Cécile, 83160 LA VALETTE

PARTIE SAISIE

## PROCEDURE

La présente vente est poursuivie en vertu de :

-La copie exécutoire d'un acte authentique reçu le 19 Décembre 2007 par Maître Pierre CASTEL, Notaire Associé à la VALETTE DU VAR (Var) contenant prêt par le CREDIT FONCIER DE FRANCE à Monsieur David BAUER.

-D'une Hypothèque Conventionnelle publiée au Premier Bureau de la Conservation des Hypothèques de TOULON le 22 Janvier 2008 Volume 2008 P N° 314

-D'une Hypothèque Conventionnelle publiée au Premier Bureau de la Conservation des Hypothèques de TOULON le 22 Janvier 2008 Volume 2008 P N° 315

-De la déchéance du terme constatée suivant lettre recommandée avec Accusé de réception adressée le 13 Août 2019 à Monsieur David BAUER et faisant suite à une mise en demeure lui ayant été adressée par Lettre Recommandée en date du 17 Juillet 2019

-D'un Commandement de Payer valant Saisie délivré le 6 Juillet 2020 par le Ministère de la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE, Huissier de Justice à TOULON.

Ledit Commandement ayant été publié au Premier Bureau des Hypothèques de TOULON le 31 Août 2020 Volume 2020 S N° 46 et ce pour avoir paiement de la somme de : **QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE EUROS ET SOIXANTE ET UN CENTIMES (99 404,61 €) arrêtee au 12 mars 2020** se décomposant comme suit :

**Prêt taux 4,60 % n° 6944711**

1 – Capital restant dû au 13/08/2019.....	77 097,36 €
2 – Solde Débiteur au 13/08/2019.....	6 812,26 €
3 -Intérêts contractuels au taux légal du 13/09/19 au 13/03/2020 sur 83 909,62 €.....	434,05 €
4 – Cotisation d'Assurance du 13/09/19 au 12/03/2020.....	187,39 €
5 – Indemnité d'Exigibilité 7 % sur 83 909,62 €.....	5 873,67€
6 - Intérêts contractuels au taux de 4,60 % à compter du 13/03/2020 sur 83 909,62 €.....	MEMOIRE
7 -Versements effectués .....	- 2 000,00 €
8– Frais .....	0 000,00 €
<b>TOTAL SAUF MEMOIRE.....</b>	<b>88 404,73 €</b>

Sans préjudice et sous réserve de tous autres dus, droits et actions quelconques.

**Prêt taux 0,00 % n° 6944710**

1 – Capital restant dû au 13/08/2019.....	11 000,00 €
2 – Solde Débiteur au 13/08/2019.....	3,26 €
3 -Intérêts contractuels au taux de 0,00 % du 13/09/19 au 12/02/2020 .....	00,00 €
4 – Cotisation d'Assurance 09/2019 à 02/2020 .....	19,80 €
5 - Intérêts contractuels au taux de 0.00 % à compter du 28/09/2019 sur 11 003,26 €.....	MEMOIRE
7 -Versements effectués .....	- 23,18 €
8– Frais .....	0 000,00 €
<b>TOTAL SAUF MEMOIRE.....</b>	<b>10 999,88 €</b>

## DESIGNATION DES BIENS & DROITS IMMOBILIERS

Telle qu'elle résulte du Commandement de Payer valant saisie sus énoncé et encore d'un Procès-Verbal Descriptif établi le 27 Juillet 2020 par Maître Nicolas DENJEAN-PIERRET Huissier de Justice à TOULON (Var) - et dont une expédition est littéralement annexée aux présentes.

### DESCRIPTION DES BIENS SAISIS

Dans un ensemble immobilier en copropriété, situé à LA VALETTE DU VAR, dénommé « LES PATIOS DE LA BAUME » sis Avenue Sainte Cécile, Quartier de la Baume, Cadastéré sur ladite Commune Section BI N° 379 pour une contenance de 1 ha 51 a 80 ca les lots de copropriété :

N° 575 formant **UN APPARTEMENT** d'une superficie de 45,81 m2 avec Terrasse de 10,30 m2 de type F2 situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment F

N° 289 soit **UN GARAGE** en sous-sol

N° 290 soit **UN GARAGE** en sous-sol

N° 340 soit **UNE CAVE** en sous-sol

Règlement de Copropriété et Etat Descriptif de Division établi par Maître CASTEL, Notaire Associé à LA VALETTE DU VAR le 20 Juin 2007 et publié au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de TOULON le 24 Juillet 2007 Volume 2007 P N° 7140

Modificatif au règlement de Copropriété Etat Descriptif de Division reçu le 25 Août 2009 par Maître Pierre CASTEL, Notaire à LA VALETTE et publié au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de TOULON le 11 Septembre 2009 Volume 2009 P N° 7700

Les biens sont situés dans un ensemble immobilier récent (2009) composé de plusieurs bâtiments au sein d'un parc arboré et sécurisé.

Les bâtiments sont peu élevés et espacés.

L'appartement se situe dans le bâtiment F dénommé CAPELLA.

L'appartement de TYPE F2 se compose de :

Un dégagement, une pièce principale avec coin cuisine, une chambre, une salle de bain, un local WC.

Le chauffage est électrique individuel (Convecteurs et climatisation réversible).

L'eau chaude est produite par un cumulus électrique.

Les menuiseries sont en double vitrage.

Les garages et la cave se situent en sous-sol de l'immeuble.

Maître DENJEAN-PIERRET a établi un mesurage des pièces faisant partie de son Procès-Verbal Descriptif

### MESURAGE DES PIÈCES

Dégagement.....	3,85 m <sup>2</sup>
Salle de bains.....	3,10 m <sup>2</sup>
Chambre .....	10,50 m <sup>2</sup>
Local Water-closet.....	1,05 m <sup>2</sup>
Pièce Principale.....	27,31 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL APPARTEMENT.....</b>	<b>45,81 m<sup>2</sup></b>
<b>TERRASSE : .....</b>	<b>10,30 m<sup>2</sup></b>

Une terrasse de 10,30 m<sup>2</sup> est accessible depuis la pièce principale par une grande baie vitrée à deux vantaux coulissants menuiserie en aluminium.

### ENVIRONNEMENT

Les biens se situent dans un ensemble immobilier récent arboré et sécurisé.

La résidence se compose de plusieurs bâtiments au sein d'un parc arboré et paysagé.

Elle bénéficie d'un double accès, l'un Avenue Sainte Cécile et l'autre Avenue de la Condamine. Le Bâtiment dans lequel les biens saisis sont présents est équipé d'un ascenseur et d'un sas de sécurité.

Les parties communes sont récentes et entretenues.

### ORIGINE DE PROPRIETE

Monsieur David BAUER étant propriétaire des biens en vertu d'un acte de vente reçu le 19 Décembre 2007 par Maître Pierre CASTEL, Notaire Associé à LA VALETTE DU VAR et publié au Premier Bureau des Hypothèques de TOULON le 22 Janvier 2008 Volume 2008 P N° 686

### MODE D'OCCUPATION

Les biens sont occupés par le propriétaire.

### CHARGES ET TAXES

Le montant de la taxe foncière déclarée est de 1 260 €

Le montant des charges de copropriété déclaré est 210 € par trimestre.

## SYNDIC

AZUR PROVENCE LA GARDE – 83 Avenue Sadi Carnot – 83130  
GARDE – Tel : 04.94.01.73.10

## DIAGNOSTIC SANITAIRE DU 27 JUILLET 2020

L'entreprise Julien BORREL, le 27 Juillet 2020, a dressé :

- Un état parasitaire qui fait état d'absence de termites le jour de la visite dans les parties visibles et accessibles.
- Diagnostic de performance Energétique
- Un état des risques et Pollutions

Ces diagnostics, qui feront au besoin l'objet d'une mise à jour avant la vente aux enchères, sont annexés au présent cahier des conditions de la vente.

## ASSIGNATION DU DEBITEUR DEVANT LE JUGE DE L'EXECUTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON A L'AUDIENCE D'ORIENTATION

Monsieur David BAUER s'est vu délivrer assignation le 16 Septembre 2020 par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE Huissiers de Justice à TOULON aux fins de comparaître à l'Audience d'Orientation du JEUDI 22 OCTOBRE 2020 à 09 H 00 par devant Monsieur le Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON statuant au Palais de Justice de ladite ville Place Gabriel Péri.

Que conformément aux dispositions de l'article R 322-10 du Code des Procédures Civile d'Exécution, une copie de cette assignation est annexée au présent cahier des conditions de la vente.

## RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

L'immeuble saisi est situé dans une zone de Droit de Prémption Urbain Simplifié. Le bénéficiaire de ce droit est la Commune de LA VALETTE DU VAR

Un certificat d'urbanisme sera ultérieurement annexé au présent Cahier des Conditions de vente

## ETAT HYPOTHECAIRE

Conformément aux dispositions de l'article R 322-10 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, une copie de l'état hypothécaire certifié à la date de la publication du commandement de payer valant saisie est annexée au présent cahier des conditions de vente. Cet état ne révèle aucun autre créancier hypothécaire que le CREDIT FONCIER DE FRANCE.

**CONVENTION DE SEQUESTRE ARTICLE R322-10 6° DU DECRET  
DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION**

Pour satisfaire aux exigences posées par les dispositions des articles R331-1 à R334-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, il est convenu de constituer séquestre du prix de vente amiable ou judiciaire des biens saisis, **Maître Frédéric PEYSSON**, Avocat au barreau de TOULON demeurant dite ville LE KALLISTE D – 267, Boulevard Charles Barnier.

Il appartiendra au séquestre amiable ci-dessus désigné de mettre en œuvre les procédures nécessaires à la distribution du prix d'adjudication dans le respect des formes édictées par les articles R331-1 à R334-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

Pendant l'accomplissement des formalités relatives à la distribution amiable ou au besoin Judiciaire du prix d'adjudication de la vente, les parties ont choisi d'un commun accord la C.A.R.P.A. de TOULON comme dépositaire du prix.

Par application des dispositions de l'article R322-57 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, le prix d'adjudication séquestré produira un intérêt qui ne peut être inférieur au taux d'intérêt servi par la CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS.

Ces intérêts seront acquis aux créanciers et, le cas échéant, au débiteur pour leur être distribués avec le prix de l'immeuble.

Le dépositaire sera donc débiteur de l'intérêt produit par le prix d'adjudication au taux servi par la CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS.

**CLAUSE COPROPRIETE**

Dans le cas où l'immeuble vendu dépend d'un ensemble en copropriété, il est rappelé qu'en conformité avec le Décret n° 67-223 du 17 Mars 1967, art.6, l'adjudicataire est tenu de notifier au Syndic de la Copropriété (soit par lui-même, soit par le notaire qui a établi l'acte, soit par l'avocat qui a obtenu la décision judiciaire) l'acte ou décision qui, suivant les cas, réalise, atteste, constate ce transfert.

En conséquence, l'adjudicataire devra notifier au Syndic dès qu'elle sera définitive, par lettre recommandée avec avis de réception (art. 63 du Décret) en y portant la désignation du lot ou de la fraction de lot, les nom, prénoms, domicile réel ou élu de l'acquéreur ou du titulaire du droit, et, le cas échéant, le mandataire commun, si cette adjudication est faite au profit de plusieurs personnes ayant constitué une société propriétaire.

### **CLAUSE T.V.A**

Si le terrain a été acquit ou si l'immeuble a été construit sous le régime de la Taxe de la Valeur Ajoutée, il demeure dans le champ de l'application de cette taxe, l'adjudicataire devra supporter en sus du prix d'adjudication considéré hors taxes et indépendamment des frais préalables à la vente, la Taxe sur la Valeur Ajoutée due par le vendeur ou le saisi.

Le paiement de cette taxe par l'adjudicataire sera considéré comme ayant été effectué d'ordre et pour le compte de ce vendeur ou de ce saisi et compte tenu de ses droits à déduction à faire valoir.

### **OBSERVATIONS**

L'origine de propriété qui précède comme la désignation des biens mis en vente ne sont donnés qu'à titre de renseignements et ne pourront occasionner aux vendeurs et à leur avocat le moindre recours, étant stipulé que le présent écrit est fait sans nulle garantie de leur part autre que celle qui résulterait de faits à eux propres.

Le futur adjudicataire achète à ses risques et péril et ne pourrait avoir plus de droits que ceux des vendeurs.

Qu'il devra faire son affaire personnelle du permis de construire, de l'exécution des constructions et de tous règlements administratifs pour lesquels les vendeurs ne peuvent fournir aucun renseignement précis.

Qu'il est de convention expresse et ne pouvant être considéré comme une clause de style.



**Frédéric PEYSSON-Laurent CHOUETTE**

**Sophie CAÏS-Elisabeth RECOTILLET**

AVOCATS ASSOCIES

LE KALLISTE

267, Boulevard Charles Barnier

83000 - TOULON

☎ : 04.94.62.33.21 - 04.94.62.89.59

Télécopie : 04.94.62.37.36

e-mail : peysson@kalliste-avocats.fr

**N. DENJEAN-PIERRET - A. VERNANGE**  
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES  
Société titulaire d'un Office d'Huissier de Justice  
227, Rue Jean Jaurès  
83000 TOULON  
Tél. 04 94 20 94 30 - Fax : 04 94 27 19 08  
www.etude-huissier.com

EXPEDITION

**ASSIGNATION DEVANT MONSIEUR LE JUGE**  
**DE L'EXECUTION PRES LE TRIBUNAL**  
**JUDICIAIRE DE TOULON**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE SEIZE ≡ SEPTEMBRE

**A LA REQUETE DE :**

**LE CREDIT FONCIER DE FRANCE**, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 331 400 718 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le N° 542 029 848, dont le siège social est sis 19, rue des Capucines à 75001 – PARIS pris en la personne de son représentant légal demeurant et domicilié de droit audit siège.

**Avant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON – Associé de Maître Laurent CHOUETTE et Maître Sophie CAÏS – Elisabeth RECOTILLET au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 - TOULON 267 Boulevard Charles BARNIER, Résidence le Kallisté.**

**NOUS**

**NOUS, SCP Nicolas DENJEAN-PIERRET - Amaury VERNANGE**  
Huissiers de Justice Associés. Société Titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice  
résident à TOULON (VAR) 227, Rue Jean Jaurès  
l'un d'eux soussigné,

**AVONS FAIT SOMMATION A :**

**Monsieur David Aubin Joël BAUER** né à APT le 07 Mai 1984, Célibataire, Employé de Mairie, demeurant et domicilié, Résidence Les Patios de la Baume, Bât le Capella, Avenue Sainte Cécile, 83160 LA VALETTE

**DE PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS DE LA VENTE** figurant dans le cahier des conditions de vente qui peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON - Palais de Justice - Place Gabriel Péri où il sera déposé le cinquième jour ouvrable au plus tard après la délivrance de la présente assignation ou également au Cabinet de Maître PEYSSON, Avocat poursuivant.

**LUI INDIQUANT** que la **MISE A PRIX** sera fixée dans le Cahier des Conditions de la Vente à la somme de **SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70 000 Euros)** et qu'il a la possibilité d'en contester le montant pour insuffisance manifeste.

**L'AVERTISSANT** qu'il peut demander au Juge de l'Exécution à être autorisé à vendre le bien saisi à l'amiable s'il justifie qu'une vente non judiciaire peut être conclue dans des conditions satisfaisantes.

Et à même requête que dessus,

**AVONS DELIVRE ASSIGNATION A :**

**Monsieur David Aubin Joël BAUER** né à APT le 07 Mai 1984, Célibataire, Employé de Mairie, demeurant et domicilié, Résidence Les Patios de la Baume, Bât le Capella, Avenue Sainte Cécile, 83160 LA VALETTE

**D'AVOIR A SE TROUVER ET COMPARAITRE A L'AUDIENCE D'ORIENTATION QUE TIENDRA MADAME LE JUGE DE L'EXECUTION PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON SIEGEANT AU PALAIS DE JUSTICE DE LADITE VILLE, PLACE GABRIEL PERI LE :**

**JEUDI 22 OCTOBRE 2020 à 09 H 00**

**TRES IMPORTANT**

- Cette affaire est inscrite à l'Audience d'Orientation du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) du **JEUDI 22 OCTOBRE 2020 à 09 H 00**
- Vous êtes tenu de comparaître à l'Audience d'Orientation, soit personnellement, soit par Ministère d'un Avocat inscrit au BARREAU de TOULON et ce, conformément aux dispositions de l'article R 322-5 du Code des Procédures Civiles d'Exécution rappelé ci-après.
- A peine d'irrecevabilité, toutes contestations ou demandes incidentes doivent être déposées au Greffe du Juge de l'Exécution par conclusions d'Avocat constitué au plus tard lors de l'Audience.
- Il vous est rappelé que l'Audience d'Orientation a pour objet d'examiner la validité de la saisie, de statuer sur les contestations et demandes incidentes liées à celle-ci et de déterminer les modalités selon lesquelles la procédure sera poursuivie.

- Si vous n'êtes pas présent ou représenté par un Avocat à l'Audience, la procédure sera poursuivie en vente forcée sur les seules indications fournies par le créancier.

**LUI RAPPELANT** en outre les dispositions des articles R 322-16 et R 322-17 du Code des Procédures Civiles d'Exécution susvisées qui disposent :

« La demande du débiteur tendant à la suspension de la procédure de saisie immobilière en raison de sa situation de surendettement est formée conformément aux dispositions de l'article L 721-4 du Code de la Consommation, dans les conditions prévues par l'article R 721-5 de ce Code.

La demande du débiteur aux fins d'autorisation de la vente amiable de l'immeuble saisi ainsi que les actes consécutifs à cette vente sont dispensés du Ministère d'Avocat. Cette demande peut être formulée verbalement à l'Audience d'Orientation ».

**RAPPELANT** enfin, que s'il en fait préalablement la demande, il peut bénéficier de l'aide juridictionnelle pour la procédure de saisie, s'il remplit les conditions de ressources prévues par la loi du 10 Juillet 1991 et le décret du 19 Décembre 1991, relatifs à l'aide juridique.

### **OBJET DE LA DEMANDE**

**ATTENDU** qu'en vertu de :

-La copie exécutoire d'un acte authentique reçu le 19 Décembre 2007 par Maître Pierre CASTEL, Notaire Associé à la VALETTE DU VAR (Var) contenant prêt par le CREDIT FONCIER DE FRANCE à Monsieur David BAUER.

-D'une Hypothèque Conventionnelle publiée au Premier Bureau de la Conservation des Hypothèques de TOULON le 22 Janvier 2008 Volume 2008 P N° 314

-D'une Hypothèque Conventionnelle publiée au Premier Bureau de la Conservation des Hypothèques de TOULON le 22 Janvier 2008 Volume 2008 P N° 315

-De la déchéance du terme constatée suivant lettre recommandée avec Accusé de réception adressée le 13 Août 2019 à Monsieur David BAUER et faisant suite à une mise en demeure lui ayant été adressée par Lettre Recommandée en date du 17 Juillet 2019.

Le CREDIT FONCIER DE FRANCE a fait délivrer le 6 Juillet 2020 un Commandement de Payer valant Saisie Immobilière par le Ministère de la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE Huissiers de Justice Associés à TOULON à Monsieur David BAUER.

**ATTENDU** que le Commandement de Payer valant Saisie délivré 6 Juillet 2020 a été publié au Premier Bureau des Hypothèques de TOULON (Var) le 31 Août 2020 Volume 2020 S n° 46

**ATTENDU** que ledit Commandement procédait à la saisie des biens dont Monsieur David BAUER est propriétaire et qui forment :

Dans un ensemble immobilier en copropriété, situé à LA VALETTE DU VAR, dénommé « LES PATIOS DE LA BAUME » sis Avenue Sainte Cécile, Quartier de la Baume, Cadastéré sur ladite Commune Section BI N° 379 pour une contenance de 1 ha 51 a 80 ca les lots de copropriété :

N° 575 formant **UN APPARTEMENT** d'une superficie de 45,81 m2 avec Terrasse de 10,30 m2 de type F2 situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment F

N° 289 soit **UN GARAGE** en sous-sol

N° 290 soit **UN GARAGE** en sous-sol

N° 340 soit **UNE CAVE** en sous-sol

Règlement de Copropriété et Etat Descriptif de Division établi par Maître CASTEL, Notaire Associé à LA VALETTE DU VAR le 20 Juin 2007 et publié au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de TOULON le 24 Juillet 2007 Volume 2007 P N° 7140

Modificatif au règlement de Copropriété Etat Descriptif de Division reçu le 25 Août 2009 par Maître Pierre CASTEL, Notaire à LA VALETTE et publié au 1<sup>er</sup> Bureau des Hypothèques de TOULON le 11 Septembre 2009 Volume 2009 P N° 7700

Monsieur David BAUER étant propriétaire des biens en vertu d'un acte de vente reçu le 19 Décembre 2007 par Maître Pierre CASTEL, Notaire Associé à LA VALETTE DU VAR et publié au Premier Bureau des Hypothèques de TOULON le 22 Janvier 2008 Volume 2008 P N° 686

**ATTENDU** que la créance du CREDIT FONCIER DE FRANCE s'élevait à la somme de : **QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE EUROS ET SOIXANTE ET UN CENTIMES (99 404,61 €)** arrêtée au **12 mars 2020**

**ATTENDU** que le débiteur n'a pas cru devoir régler les sommes dues dans le délai qui lui était imparti dans le commandement.

**ATTENDU** que le créancier poursuivant est dès lors recevable et fondé à assigner son débiteur en vue de l'AUDIENCE D'ORIENTATION, prescrite par les articles R 322-15 à R 322-19 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

**ATTENDU** qu'à cette Audience le Juge doit, après avoir entendu les parties présentes ou représentées :

- Vérifier que les conditions des articles L 311-2 et L 311-6 du CPCE sont réunies,
- Statuer sur les éventuelles contestations et demandes incidentes qui ne pourront être présentées que par conclusions établies par un Avocat postulant au BARREAU DE TOULON,
- Déterminer les modalités de poursuite de la procédure, soit en autorisant la vente amiable à la demande des débiteurs, soit en ordonnant la vente forcée.

**ATTENDU** que dans l'hypothèse d'une vente forcée ordonnée, il est demandé au Juge de l'Exécution de fixer la date de l'Audience dans un délai compris entre deux et quatre mois à compter du prononcé de la décision.

**ATTENDU** que le requérant sollicite également, dans l'hypothèse d'une vente forcée, que la visite des biens saisis sera effectuée par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE Huissiers de Justice à TOULON - ou tel autre Huissier qu'il plaira avec le concours de la force publique si nécessaire.

**ATTENDU** que si la vente amiable est autorisée, il conviendra de dire que le prix de vente ainsi que toute somme acquittée par l'acquéreur sera consignée par le Notaire rédacteur entre les mains de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

**ATTENDU** que les dépens devront être passés en frais privilégiés de poursuite.

### **PAR CES MOTIFS**

**LE CREDIT FONCIER DE FRANCE SOLLICITE DE MONSIEUR LE JUGE DE L'EXECUTION DE :**

VU, notamment, les dispositions des articles L 311-2, L 311-6 et R 322-15 à R 322-19 du Code des Procédures Civiles d'Exécution,

- Constaté que le créancier poursuivant titulaire d'une créance liquide et exigible, agit en vertu d'un titre exécutoire, comme il est dit à l'article L 311-2 précité,
- Constaté que la saisie pratiquée porte sur des droits saisissables au sens de l'article L 311-6 précité,

- Statuer sur les éventuelles contestations et demandes incidentes,
- Déterminer les modalités de poursuite de la procédure,
- Mentionner le montant de la créance du créancier poursuivant en principal, frais, intérêts et autres accessoires, soit en l'espèce : **QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE EUROS ET SOIXANTE ET UN CENTIMES (99 404,61 €) arrêtée au 12 mars 2020**
- En cas de vente forcée : fixer la date de l'Audience de vente et déterminer les modalités de visite de l'immeuble, comme demandé ci-dessus,
- Ordonner l'emploi des dépens en frais privilégiés de vente.

**SOUS TOUTES RESERVES**

**BORDEREAU DE PIECES**

- Copie exécutoire d'un acte authentique reçu le 19 Décembre 2007 par Maître Pierre CASTEL, Notaire Associé à la VALETTE DU VAR (Var) contenant prêt par le CREDIT FONCIER DE FRANCE à Monsieur David BAUER.
- Hypothèque Conventionnelle publiée au Premier Bureau de la Conservation des Hypothèques de TOULON le 22 Janvier 2008 Volume 2008 P N° 314
- Hypothèque Conventionnelle publiée au Premier Bureau de la Conservation des Hypothèques de TOULON le 22 Janvier 2008 Volume 2008 P N° 315
- Déchéance du terme constatée suivant lettre recommandée avec Accusé de réception adressée le 13 Août 2019 à Monsieur David BAUER et faisant suite à une mise en demeure lui ayant été adressée par Lettre Recommandée en date du 17 Juillet 2019.

SCP N. DENJEAN-PIERRET  
A. VERNANGE  
Huissiers de Justice  
Associés  
227 rue Jean Jaurès  
83000 TOULON  
Tél +33 4.94.20.94.30  
Fax +33 4.94.27.19.08  
www.etude-huissier.com  
contact@etude-huissier.com  
FR76 1910 6000 0843 6395 9133

790  
AGRIFRPP891  
CREDIT AGRICOLE  
paiement CB sur place ou par  
téléphone



Par téléphone, sur place  
ou en ligne en vous  
connectant sur le site :



## ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT DE L'ACTE (Décret n° 2016-230 du 26-02-2016)	
ATA 444-45 Transp.	7,67
Art R444-3 Emolument	53,62
T.V.A. 20,00 %	12,23
Taux for. Art. 302 CGI	14,69
Lettre Simple	2,32
Total T.T.C. Exces	90,76



## MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

Asslg Aud Orientation 88

Le: 16 Septembre  
L'an DEUX MILLE VINGT

### SIGNIFICATION EN L'ETUDE

Cet acte a été remis par un Huissier de Justice, dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

A : Monsieur BAUER David Aubin Joël

### A LA DEMANDE DE :

S.A. CREDIT FONCIER DE FRANCE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le N° 542 029 848, dont le siège social est sis audit siège 19 Rue des Capucines 75009 PARIS prise en la personne de son représentant légal en exercice, y domicilié en cette qualité,

Nous certifions nous être rendu ce jour : 185 Avenue Sainte Cécile- Residence Les Patios de la Baume- Bat Le Capella Bat F 2ème étage 83160 LA VALETTE DU VAR, domicile du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :

*Le nom figure sur la boîte aux lettres et l'interphone, et le domicile est confirmé par un voisin*

La signification à la personne même du destinataire de l'acte s'avérant impossible, aucune personne n'ayant pu ou voulu recevoir la copie de l'acte, nous avons laissé un avis de passage daté, avertissant de la remise de l'acte, mentionnant la nature de celui-ci, le nom du requérant et l'indication que l'acte est déposé en notre Etude.

La copie a ensuite été déposée en notre Etude, sous enveloppe fermée, ne comportant d'autres indications que d'un côté les nom et adresse du destinataire et de l'autre côté le cachet de l'Etude apposé sur la fermeture du pli.

Conformément aux dispositions de l'article 658 du Nouveau Code de Procédure Civile, une lettre simple reprenant les mentions de l'avis de passage, a été adressée. Le cachet de l'Etude a été apposé sur la fermeture de l'enveloppe.

Numéro de l'acte 15000133  
Dossier CREDIT FONCIER/BAUER David A  
Références CREDIT FONCIER DE FRANCE / BAUER suivi par COHEN Allison  
Le présent acte comporte: 7 feuilles.

Coût définitif : 90.76 €

Visée par nous conformément à la loi, les mentions relatives à la signification.

Amaury VERNANGE



Département :  
VAR  
Commune :  
LA VALETTE DU VAR

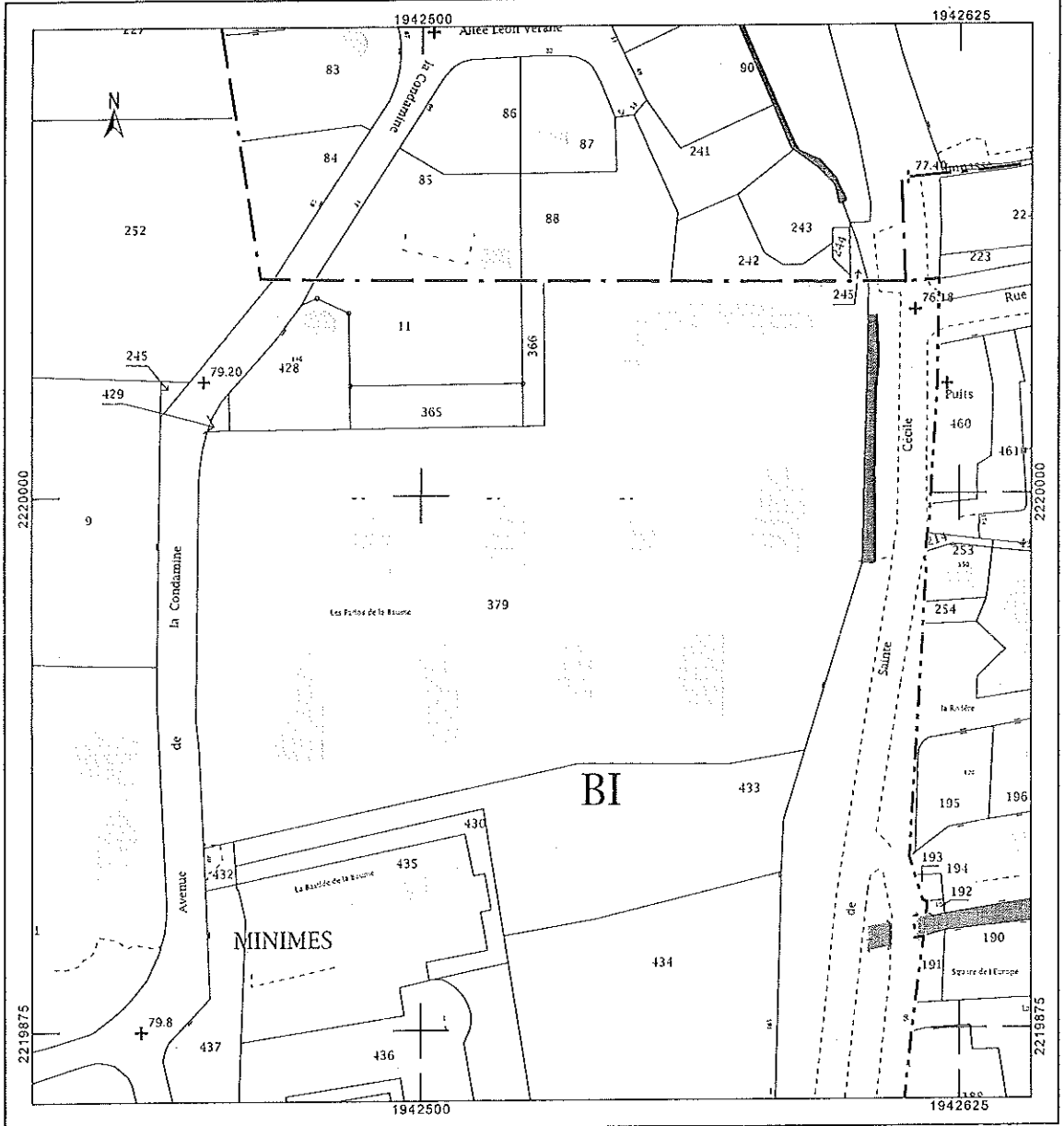
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
TOULON  
171 avenue de Vert Coteau CS 20127  
83071  
83071 TOULON CEDEX  
tél. 04 94 03 95 01 - fax  
cdf.f.toulon@dgfip.finances.gouv.fr

Section : BI  
Feuille : 000 BI 01  
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1250  
Date d'édition : 04/09/2020  
(fuseau horaire de Paris)  
Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
  
cadastre.gouv.fr







2020 S45

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
N° de la demande :	20 F 829
Déposée le :	31/08/20
Références du dossier :	

## Demande de renseignements <sup>(1)</sup>

(pour la période postérieure au 31 décembre 1955)

INFORMATIONS RELATIVES À LA DEMANDE	IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR <sup>(2)</sup>
<input type="checkbox"/> hors formalité <input checked="" type="checkbox"/> sur formalité Opération juridique : Commandement Valant Saisie Immobilière du 06/07/2020 Service de dépôt : 1er Bureau (AFF.CEE / BAUER)	M. <u>F. PEYSSON - L. CHOUETTE</u> KALLISTE AVOCATS Le Kallisté Bâtiment D 267 Boulevard Charles Barrier 83000 TOULON Tél. 04 94 62 89 59 Adresse courriel <sup>(3)</sup> : <u>S. CAIS - E. RECOILLET</u> Téléphone : _____ A TOULON, le 31/08/2020 Signature
<b>CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION</b>	
Formalité du _____ Vol. _____ N° _____	Signature _____

(31)	
Demande principale :	= 12 €
Nombre de feuilles intercalaires :	
- nombre de personnes supplémentaires :	_____ x _____ € = _____ €
- nombre d'immeubles supplémentaires :	_____ x _____ € = _____ €
Frais de renvoi :	_____ €
<input type="checkbox"/> règlement joint <input type="checkbox"/> compte usager	<b>TOTAL = 12, 00 €</b>

MODE DE PAIEMENT (cadre réservé à l'administration)	
<input type="checkbox"/> numéraire <input type="checkbox"/> chèque ou C.D.C. <input type="checkbox"/> mandat <input type="checkbox"/> virement <input type="checkbox"/> utilisation du compte d'usager : _____	QUITTANCE : _____

PÉRIODE DE DÉLAIRANCE	
PÉRIODE DE DÉLAIRANCE - Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles). - Depuis le .....	PÉRIODE DE DÉLAIRANCE - Date de dépôt de la présente demande (hors formalité). - Date de la formalité énoncée (sur formalité). - Jusqu'au ..... inclusivement.

<sup>(1)</sup> Demande à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de la publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.  
<sup>(2)</sup> Identité et adresse postale.  
<sup>(3)</sup> Uniquement pour les usagers professionnels.

IDENTIFICATION DES PERSONNES (voir l'ordre de priorité de responsabilité de l'Etat - art. 2 du décret du 04/07/1978 - et le nombre d'immeubles concernés - voir l'annexe - voir l'art. 2231-SD)				
N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom Forme juridique ou dénomination	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social <sup>(4)</sup>	Date et lieu de naissance N° SIREN
1				
2				
3				

DESIGNATION DES IMMEUBLES (voir l'art. 2 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée - voir l'annexe - voir l'art. 2231-SD)				
N°	Commune (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de volume	Numéro de lot de copropriété
1	LA VALETTE DU VAR	BI N° 379		575
2				289
3				290
4				340
5				

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

**DEMANDE IRREGULIERE**

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

défaut d'indication de la nature du renseignement demandé (HF / SF)       demande non signée et/ou non datée

insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles       défaut de paiement

demande irrégulière en la forme       autre : .....

**REPONSE DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE**

Dans le cadre de la présente demande, le service de la publicité foncière certifie <sup>(5)</sup> qu'il n'existe, dans sa documentation :

aucune formalité.

que les ..... formalités indiquées dans l'état ci-joint.

que les seules formalités figurant sur les ..... faces de copies de fiches ci-jointes.

le .....

*Pour le service de la publicité foncière,  
le comptable des finances publiques,*

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

<sup>(4)</sup> Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.

<sup>(5)</sup> Dans la limite des cinquante années précédant celle de la demande de renseignements (art. 2449 du Code civil).

Date : 01/09/2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 8304P03 2020F829

PERIODE DE CERTIFICATION : du 25/07/2019 au 31/08/2020

REFERENCE DE LA REQUISITION COMPLETEE 8304P03 2020H15889

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPOSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
144	LA VALETTE DU VAR	BI 379		(A)
			289 à 290	(A)
			340	(A)
			575	(A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE  
TOULON 1  
171, AVENUE VERT COTEAU  
83071 TOULON CEDEX  
Téléphone : 0494039527  
Télécopie : 0494039552  
Mél. : spf.toulon1@dgfip.finances.gouv.fr

Maitre PEYSSON CHOUETTE CAIS  
267 BD CHARLES BARNIER  
LE KALLISTE BAT D  
83000 TOULON

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidi pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

**CERTIFICAT DE DEPOT DU 23/09/2019 AU 31/08/2020**

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
31/08/2020 D13469	COMMANDEMENT VALANT SAISIE HUI DENJEAN-PERRET TOULON	06/07/2020	LE CREDIT FONCIER DE FRANCE BAUER	S00046

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 2 pages y compris le certificat.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE  
TOULON I

Demande de renseignements n° 8304P03 2020F829  
déposée le 31/08/2020, par Maître PEYSSON CHOQUETTE CAIS  
Complémentaire de la demande initiale n° 2020HI5889 portant sur les mêmes immeubles.  
Réf. dossier : SAISIE / BAUER

**CERTIFICAT**

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(\*) qui contient les éléments suivants:

- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 25/07/2019 au 22/09/2019 (date de mise à jour fichier)  
[ x ] Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier.
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :  
du 23/09/2019 au 31/08/2020 (date de dépôt de la demande)  
[ x ] Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A TOULON I, le 01/09/2020  
Pour le Service de la Publicité Foncière,  
Le comptable des finances publiques,  
Françoise PETITTE

(\*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiées relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS



**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

N° de la demande : 17839  
Déposée le : **03 JUIN 2020**  
Références du dossier : 22324

**Demande de renseignements <sup>(1)</sup>**  
(pour la période postérieure au 31 décembre 1955)

INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDÉ	IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDÉ (U <sup>2</sup> )
<input checked="" type="checkbox"/> hors formalité <input type="checkbox"/> sur formalité Opération juridique : _____ Service de dépôt : <u>1ER BUREAU (CEE / BAUER)</u>	M. Adresse courriel : _____ Téléphone : _____
<b>CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION</b>	
Formalité du _____ Vol. _____ N° _____	A TOULON, le <u>17/03/2020</u> Signature

**COÛT**

Demande principale : \_\_\_\_\_ €

Nombre de feuilles intercalaires : \_\_\_\_\_

- nombre de personnes supplémentaires : \_\_\_\_\_ x \_\_\_\_\_ € = \_\_\_\_\_ €

- nombre d'immeubles supplémentaires : \_\_\_\_\_ x \_\_\_\_\_ € = \_\_\_\_\_ €

Frais de renvoi : \_\_\_\_\_ €

règlement joint     compte usager

**TOTAL = 0,00 €**

**MODE DE PAIEMENT (cadre réservé à l'administration)**

numéraire  
 chèque ou C.D.C.  
 mandat  
 virement  
 utilisation du compte d'usager : \_\_\_\_\_

QUITTANCE : \_\_\_\_\_

**PÉRIODE DE DÉFRAIANCE**

1955 1956 1957	Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles). - Depuis le .....	1958 1959 1960	- Date de dépôt de la présente demande (hors formalité). - Date de la formalité énoncée (sur formalité). - Jusqu'au .....inclusivement.
----------------------	--	----------------------	---

<sup>(1)</sup> Demande à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de la publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.  
<sup>(2)</sup> Identité et adresse postale.  
<sup>(3)</sup> Uniquement pour les usagers professionnels.

**IDENTIFICATION DES PERSONNES** (titre de l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent) et (titre de l'article 2261-1 du Code de Commerce) (art. 2261-1 du Code de Commerce)

N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom Forme juridique ou dénomination	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social <sup>(4)</sup>	Date et lieu de naissance N° SIREN
1		BAUER		7/25/87
2				
3				

**DESIGNATION DES IMMEUBLES** (titre de l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent) et (titre de l'article 2261-1 du Code de Commerce) (art. 2261-1 du Code de Commerce)

N°	Commune (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de volume	Numéro de lot de copropriété
1	LA VALETTE	81 N° 379		575
2				289
3				290
4				340
5				

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

**DEMANDE IRREGULIERE**  
Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

défaut d'indication de la nature du renseignement demandé (HF / SF)       demande non signée et/ou non datée  
 insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles       défaut de paiement  
 demande irrégulière en la forme       autre : .....

**REPONSE DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE**  
Dans le cadre de la présente demande, le service de la publicité foncière certifie <sup>(5)</sup> qu'il n'existe, dans sa documentation :

aucune formalité.  
 que les ..... formalités indiquées dans l'état ci-joint.  
 que les seules formalités figurant sur les ..... faces de copies de fiches ci-jointes.

le .....  
*Pour le service de la publicité foncière,  
le comptable des finances publiques.*

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

<sup>(4)</sup> Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.  
<sup>(5)</sup> Dans la limite des cinquante années précédant celle de la demande de renseignements (art. 2449 du Code civil)



FORMALITES REPORTEES

N° d'ordre : 13	date de dépôt : 21/02/2005	références d'enlissement : 8304P03 2005P1804	Date de l'acte : 27/07/2004
	nature de l'acte : ASSIGNATION		
N° d'ordre : 14	date de dépôt : 21/11/2005	références d'enlissement : 8304P03 2005D19689	Date de l'acte : 24/08/2005
	nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE 2005P9801 de la formalité initiale du 29/09/2005 Sages : 8304P03 Vol 2005P N° 9801		
N° d'ordre : 15	date de dépôt : 26/01/2006	références d'enlissement : 8304P03 2006D1616	Date de l'acte : 24/08/2005
	nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 29/09/2005 Sages : 8304P03 Vol 2005P N° 9801		

N° d'ordre : 5	date de dépôt : 22/01/2008	références d'enlissement : S304P03 2008P686	Date de l'acte : 19/12/2007
	nature de l'acte : VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT		
N° d'ordre : 6	date de dépôt : 22/01/2008	références d'enlissement : S304P03 2008V313	Date de l'acte : 19/12/2007
	nature de l'acte : PRIVILEGE DU VENDEUR		
N° d'ordre : 7	date de dépôt : 22/01/2008	références d'enlissement : S304P03 2008V314	Date de l'acte : 17/01/2007
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 8	date de dépôt : 22/01/2008	références d'enlissement : S304P03 2008V315	Date de l'acte : 19/12/2007
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 9	date de dépôt : 16/05/2008	références d'enlissement : S304P03 2008D8305	Date de l'acte : 19/12/2007
	nature de l'acte : CESSION D ANTERIORITE EN MARGE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 22/01/2008 Sages : S304P03 Vol 2008V N° 313		
N° d'ordre : 10	date de dépôt : 16/05/2008	références d'enlissement : S304P03 2008D8306	Date de l'acte : 19/12/2007
	nature de l'acte : ACQUISITION D ANTERIORITE EN MARGE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 22/01/2008 Sages : S304P03 Vol 2008V N° 314		
N° d'ordre : 11	date de dépôt : 16/05/2008	références d'enlissement : S304P03 2008D8307	Date de l'acte : 19/12/2007
	nature de l'acte : ACQUISITION D ANTERIORITE EN MARGE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 22/01/2008 Sages : S304P03 Vol 2008V N° 315		
N° d'ordre : 12	date de dépôt : 11/09/2009	références d'enlissement : S304P03 2009P7700	Date de l'acte : 25/08/2009
	nature de l'acte : MODIFICATION D'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION		

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 8304P03 2020HI5889

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1970 au 03/06/2020

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Designation cadastrale	Volume	Lot	
144	LA VALETTE DU VAR	BI 379		289 à 290	(A)
				340	(A)
				575	(A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 11/01/2006	références d'enlèvement : 8304P03 2006D526	
	nature de l'acte : CORRECTION DE FORMALITE du 21/11/2005 Sages : 8304P03 Vol 2005D N° 19689 de la formalité initiale du 29/09/2005 Sages : 8304P03 Vol 2005P N° 9801		
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 24/07/2007	références d'enlèvement : 8304P03 2007P7140	Date de l'acte : 20/06/2007
	nature de l'acte : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION et DIVISION		
N° d'ordre : 3	date de dépôt : 02/10/2007	références d'enlèvement : 8304P03 2007V4563	Date de l'acte : 10/08/2007
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		
N° d'ordre : 4	date de dépôt : 02/10/2007	références d'enlèvement : 8304P03 2007V4564	Date de l'acte : 10/08/2007
	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE		



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE  
TOULON 1  
171, AVENUE VERT COTEAU  
83071 TOULON CEDEX  
Téléphone : 0494039527  
Télécopie : 0494039552  
Mél. : [spt.toulon1@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:spt.toulon1@dgfp.finances.gouv.fr)

Maître PEYSSON CHOUETTE CAIS  
267 BD CHARLES BARNIER  
LE KALLISTE BAT D  
83000 TOULON

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités publiées et réparées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

**RELEVÉ DES FORMALITÉS REPORTÉES SUR LES IMMEUBLES  
INTERROGES**

<b>N° d'ordre : 15</b>	<b>Date de dépôt : 26/01/2006</b>	<b>Référence de dépôt : 8304P03 2006D1616</b>	<b>Date de l'acte : 24/08/2005</b>
<b>Nature de l'acte : REPRISE POUR ORDRE de la formalité initiale du 29/09/2005 Sages : 8304P03 Vol 2005P N° 9801</b>			
<b>Rédacteur : NOT MAZOYER / LA VALETTE DU VAR</b>			

*Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2006D1616 : Venue du 24/08/2005 et servitude*

**Disposant, Donateur**

N°	N°	Date de naissance ou N° d'identité
1	CORSIA	28/01/1941

**Bénéficiaire, Donataire**

N°	N°	Date de naissance ou N° d'identité
2	SOCIETE DECONOMIE MIXTE D'EXPANSION DE LA VALETTE	338 562 143

**Immeubles**

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lct
2	TP	LA VALETTE DU VAR	B1 359 à B1 362		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Donateur EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 595.500,00 EUR

Complément : Servitude personnelle temporaire de passage et d'utilisation des eaux au profit de Mr CORSIA Pierre qui prendra fin au plus tard le 1er juillet 2006, fonds servant: B1 359, 360, 361, 362, et 358 appartenant à la société SEMEXVAL.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 16 pages y compris le certificat.

**RELEVÉ DES FORMALITES REPORTEES SUR LES IMMEUBLES  
INTERROGES**

<b>N° d'ordre : 13</b>	Date de dépôt : 21/02/2005	Référence d'enlèvement : 8304P03 2005P1804	Date de l'acte : 27/07/2004
Nature de l'acte : <b>ASSIGNATION</b>			
Rédacteur : <b>M VIDAL / CAVAILLON</b>			

*Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2005P1804 :*

<b>Disposant, Donateur</b>				Date de naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes			11/01/1948
1	GOUAS			
<b>Bénéficiaire, Donataire</b>				Date de naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes			
	CORSIA PIERRE			
<b>Immeubles</b>				
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
1	TP	LA VALETTE DU VAR	BI 13	
			BI 18	

DI : Droits Individus CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 0 EUR

Complément : Assignation en délivrance de legs à la requête de MR CORSIA .

<b>N° d'ordre : 14</b>	Date de dépôt : 21/11/2005	Référence de dépôt : 8304P03 2005D19689	Date de l'acte : 24/08/2005
Nature de l'acte : <b>REPRISE POUR ORDRE 2005P9801 de la formalité initiale du 29/09/2005 Sages : 8304P03 Vol 2005P N° 9801</b>			
Rédacteur : <b>NOT MAZOYER / LA VALETTE DU VAR</b>			

**FORMALITE EN ATTENTE**

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

**RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1970 AU 24/07/2019**

*Disposition n° 2 de la formalité S304P03 2009P7700 : Modificatif à état descriptif de division*

Complément : Modificatif à l'état descriptif de division du 20/06/2007 publié le 24/07/2007 Vol 2007 P 7140.

Division du lot 197 en 6 nouveaux lots numérotés de 595 à 600.

La copropriété est maintenant composé des lots 1 à 196 et 198 à 600, quotes parts toujours exprimées en 100,000 millièmes.

**RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1970 AU 24/07/2019**

*Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2008S8307 : INSCRIPTION PRIMANTE*

Immeubles	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Débiteurs		LA VALETTE DU VAR	BI 379		289 à 290 340 575

Complément : Inscription primée: vol 2008 v 315 du 22/01/2008 au profit de SEMEXVAL.

**N° d'ordre : 12**    **Date de dépôt : 11/09/2009**    **Référence d'enlèvement : 8304P03 2009P7700**    **Date de l'acte : 25/08/2009**  
**Nature de l'acte : MODIFICATION D'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION**  
**Rédacteur : NOT CASTEL / LA VALETTE DU VAR**

*Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2009P7700 : Division du lot 197*

Immeuble Mère	Commune	LA VALETTE DU VAR	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Immeuble Filles	Commune	LA VALETTE DU VAR	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot
				BI	379		197					BI	379		595 à 600

*Disposition n° 2 de la formalité 8304P03 2009P7700 : Modificatif à état descriptif de division*

Disposants	Numéro	Désignation des Personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1		SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EXPANSION DE LA VALETTE	338 562 143

Immeubles	Commune	LA VALETTE DU VAR	Désignation Cadastreale	Volume	Lot
			BI 379		
			BI 379		595 à 600



Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2008D8306 : INSCRIPTION PRIMANTE

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
	CREDIT FONCIER DE FRANCE		
Débiteurs		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1	BAUER	07/05/1984	
Immeubles		Lot	
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		LA VALETTE DU VAR	BI 379
			289 à 290
			340
			575

Complément : Inscription primée: vol 2008 v 313 du 22/01/2008 au profit de SEMEXVAL.

N° d'ordre : 11	Date de dépôt : 16/05/2008	Référence de dépôt : 8304P03 2008D8307	Date de l'acte : 19/12/2007
Nature de l'acte : ACQUISITION D'ANTERIORITE EN MARGE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 22/01/2008 Sages :			
8304P03 Vol 2008V N° 315			
Rédacteur : NOT CASTEL / LA VALETTE DU VAR			
Domicile élu :			

Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2008D8307 : INSCRIPTION PRIMANTE

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
	CREDIT FONCIER DE FRANCE		
Débiteurs		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1	BAUER	07/05/1984	

12

Demande de renseignements n° 8304P03 2020H15889

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1970 AU 24/07/2019

N° d'ordre : 9 Date de dépôt : 16/05/2008 Références de dépôt : 8304P03 2008DS305 Date de l'acte : 19/12/2007  
Nature de l'acte : CESSION D'ANTERIORITE EN MARGE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 22/01/2008 Sages : 8304P03  
Vol 2008V N° 313  
Rédacteur : NOT CASTEL / LA VALETTE DU VAR  
Domicile élu :

Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2008DS305 : INSCRIPTION PRIMEE

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
	SEMEXVAL		
Débiteurs		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1	BAUER	07/05/1984	
Immeubles		Volume	
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale
		LA VALETTE DU VAR	B1379
			289 à 290
			340
			575

Complément : Inscriptions primaires; vol 2008 v 314 et vol 2008 v 315 au profit du CREDIT FONCIER DE FRANCE.

N° d'ordre : 10 Date de dépôt : 16/05/2008 Références de dépôt : 8304P03 2008DS306 Date de l'acte : 19/12/2007  
Nature de l'acte : ACQUISITION D'ANTERIORITE EN MARGE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 22/01/2008 Sages :  
8304P03 Vol 2008V N° 314  
Rédacteur : NOT CASTEL / LA VALETTE DU VAR  
Domicile élu :

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 24/07/2019

Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2008V314 :

Complément : Taux révisable

N° d'ordre : 8	Date de dépôt : 22/01/2008	Référence d'enlèvement : 8304P03 2008V315	Date de l'acte : 19/12/2007
Nature de l'acte : <b>HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE</b>			
Rédacteur : NOT CASTEL/LA VALETTE DU VAR			
Domicile élu : LA VALETTE DU VAR ETUDE			

Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2008V315 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
	CREDIT FONCIER DE FRANCE		
Débiteurs		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1	BAUER	07/05/1984	
Immeubles		Lot	
Débiteurs	Droits	Désignation cadastrale	Volume
		LA VALETTE DU VAR	BI 379
			289 à 290
			340
			575

Montant Principal : 11.000,00 EUR Accessoires : 3.300,00 EUR Taux d'intérêt : 0,00 %  
 Date extrême d'exigibilité : 06/06/2030 Date extrême d'effet : 06/06/2031

**RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1970 AU 24/07/2019**

*Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2008V313 :*

Inmeubles Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LA VALETTE DU VAR	BI 379		289 à 290 340 575

Montant Principal : 140.742,00 EUR Accessoires : 28.148,40 EUR  
Date extrême d'effet : 31/12/2009

Complément : Vente en état futur d'achèvement, paiement au fur et à mesure de l'avancement des travaux

**N° d'ordre : 7**      Date de dépôt : 22/01/2008      Référence d'enlèvement : 8304P03 2008V314      Date de l'acte : 17/01/2007  
 Nature de l'acte : **HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE**  
 Rédacteur : NOT CASTEL / LA VALETTE DU VAR  
 Domicile élu : LA VALETTE DU VAR ETUDE

*Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2008V314 :*

Créanciers Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
	CREDIT FONCIER DE FRANCE						
<b>Débiteurs</b>							
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité					
1	BAUER	07/05/1984					
<b>Inmeubles</b>							
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume			
		LA VALETTE DU VAR	BI 379			289 à 290 340 575	

Montant Principal : 106.000,00 EUR Accessoires : 31.800,00 EUR Taux d'intérêt : 4,60 %  
Date extrême d'exigibilité : 06/12/2057 Date extrême d'effet : 06/01/2058

Disposition n° 1 de la formidité 8304P03 2008P686 :

**Immeubles**

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	LA VALETTE DU VAR	BI 379		289 à 290
					340
					575

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Donataire EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit  
 Prix / évaluation : 201.060,00 EUR

<b>N° d'ordre : 6</b>	Date de dépôt : 22/01/2008	Référence d'immatriculation : 8304P03 2008V313	Date de l'acte : 19/12/2007
Nature de l'acte : <b>PRIVILEGE DU VENDEUR</b>			
Rédacteur : NOT CASTEL / LA VALETTE DU VAR			
Domicile élu : LA VALETTE DU VAR EN L'ETUDE			

Disposition n° 1 de la formidité 8304P03 2008V313 :

**Créanciers**

Numéro ..... Désignation des personnes  
 SOCIETE DECONOMIE MIXTE D'EXPANSION DE LA VALETTE

Date de Naissance ou N° d'identité

**Débiteurs**

Numéro ..... Désignation des personnes  
 1 BAUER

Date de Naissance ou N° d'identité  
 : 07/05/1984

**RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1970 AU 24/07/2019**

*Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2007V4564 :*

Immeubles Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
					511 à 516
					518 à 521
					523 à 524
					526
					528 à 536
					538 à 542
					545 à 557
					560 à 561
					563 à 570
					575 à 583
					585 à 588
					591 à 594

Montant Principal : 6.000.000,00 EUR Accessoires : 300.000,00 EUR Taux d'intérêt : 3,22 %  
 Date extrême d'exigibilité : 25/05/2011 Date extrême d'effet : 25/05/2012

Complément : TAUX VARIABLE.

<b>N° d'ordre : 5</b>	Date de dépôt : 22/01/2008	Référence d'enlèvement : <b>8304P03 2008P686</b>	Date de l'acte : 19/12/2007
Nature de l'acte : <b>VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT</b>			
Rédacteur : <b>NOT CASTEL / LA VALETTE DU VAR</b>			

*Disposition n° 1 de la formalité 8304P03 2008P686 :*

Disposant, Donateur		Date de naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
2	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EXPANSION DE LA VALETTE	338 562 143	
Bénéficiaire, Donataire		Date de naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1	BAUER		07/05/1984